

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 16 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20251216-202552-DE

Berger  
Levraud

Rapporteur : Monsieur Daudruy

## QUESTION N°2 :

### **SDE 76 : programme d'effacement de réseau et d'éclairage public Chemin des falaises**

Monsieur Daudruy présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2022-0-76600-M5393 et désigné " Chemin des falaises " dont le montant prévisionnel s'élève à 233 450.40€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 33 626.10€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 33 626.10€ T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

*Adopté à l'unanimité.*

<b>Signature du maire</b> 	<b>Signature du secrétaire de séance</b> 	<b>Date de mise en ligne</b> 18.12.2025
-------------------------------	--	--



## Maître d'ouvrage : Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime

N° dossier :  
**M5393**

CLE 2 - CLE de la région Fécamp - Goderville  
Saint-Léonard - Chemin des Falaises  
Effacement de réseaux + Eclairage public (EP)  
Réf. dossier : AVP-M5393-1-1-5

## AVANT-PROJET 2026

### Programme : Effacement de réseaux

#### Réseaux Electrique liés à un effacement de fils nus

- Etablissement de 203 ml de réseau souterrain basse tension Al 3x150mm<sup>2</sup>+N ;
- Dépose de 230 ml de réseau aérien basse tension ;
- Reprise de 11 branchements ;

#### Réseau d'éclairage public lié à un effacement de fils nus

- Etablissement de 277 mètres de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x10<sup>2</sup>Cu ;

#### Génie civil de télécommunication (Convention A)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (202 ml) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76			Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
<b>Réseaux Electrique liés à un effacement de fils nus</b>						
Subventionnable HT	130 000,00 €	100 %	130 000,00 €	0 %	0,00 €	
TVA	26 000,00 €	100 %	26 000,00 €	0 %	0,00 €	
<b>Réseau d'éclairage public lié à un effacement de fils nus</b>						
Subventionnable HT	19 000,00 €	100 %	19 000,00 €	0 %	0,00 €	
TVA ( récupérée via FCTVA)	3 800,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 800,00 €	
<b>Génie civil de télécommunication (Convention A)</b>						
Subventionnable HT	30 000,00 €	30 %	9 000,00 €	70 %	21 000,00 €	
TVA	6 000,00 €	100 %	6 000,00 €	0 %	0,00 €	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>190 000,00 €</b>		<b>24 800,00 €</b>	

### Programme : Eclairage public (EP)

#### Eclairage public

- Fourniture et pose de 8 ensembles Leds.

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76			Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)	
<b>Eclairage public</b>						
EP éligible à la MDE	5 600,00 €	80 %	4 480,00 €	20 %	1 120,00 €	
EP Hors MDE	8 222,00 €	65 %	5 344,30 €	35 %	2 877,70 €	
Non Subventionnable HT	1 720,00 €	0 %	0,00 €	100 %	1 720,00 €	
TVA ( récupérée via FCTVA)	3 108,40 €	0 %	0,00 €	100 %	3 108,40 €	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>9 824,30 €</b>		<b>8 826,10 €</b>	

## Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Saint-Léonard (adhérent)
199 824,30 €	33 626,10 €

<b>Montant total de l'opération TTC</b>	<b>233 450,40 €</b>
---	---------------------

\*\* La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20251216-202552-DE

Berger  
Lefrault

# CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 16 décembre 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 05 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1)  
*Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Elvira HACHE, Nathalie LETELLIER (pouvoir à Marie-Claire LEBAS-PIGNOL), Xavier LECOINTRE (pouvoir à Marie-France MOIGNOT), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL* a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 076-217606003-20251216-202552-DE

Berger  
Lefrault